



Commune de Lavans-lès-Saint-Claude

Conseil Municipal du jeudi 27 janvier 2022 COMPTE RENDU

Le Conseil Municipal de la Commune de Lavans-lès-Saint-Claude s'est réuni le jeudi 27 janvier 2022 à 19h00, en mairie principale de Lavans-lès-Saint-Claude, sous la présidence de Monsieur Philippe PASSOT, maire, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.).

Présents : Annie AROURI, Véronique ASNAR, Jean-Paul BERNASCONI (arrivée à 19h55), Emilia BRULE, Agostinho DA SILVA, Rachel DA SILVA TEIXEIRA, Alain DURAFFOURG, Sandrine DUTOIT, Alain JEANNIER, Magali LAHU, Emmanuel MICHAUD, Nathalie MICHAUD, Jean-François MINY, Philippe PASSOT, Bruno PERRIER, Magali PHILIPPE, Antoine PULICE.

Absents excusés : Jean-Paul BERNASCONI (pouvoir à Emilia BRULE jusqu'à son arrivée), Cécile CHIQUET (pouvoir à Magali LAHU), Aline LACROIX (pouvoir à Annie AROURI), Anaïs OVERNAY (pouvoir à Antoine PULICE), Laurent PLAUT (pouvoir à Philippe PASSOT), Virginie REYBIER (pouvoir à Sandrine DUTOIT) et Guillaume SAILLARD (pouvoir à Rachel DA SILVA TEIXEIRA).

Absent : Néant

Magali PHILIPPE s'est portée volontaire et a été élue secrétaire de séance.

Marie-Françoise FAVRE, adjoint administratif principal 1^{ère} classe, est présente.

A défaut d'indication contraire, les décisions sont adoptées à l'unanimité.

Le compte rendu de la réunion du conseil municipal du 16 décembre 2021 est approuvé à l'unanimité.

VŒUX :

Le maire présente aux membres du Conseil et aux Agents tous ses vœux pour la nouvelle année. Il demande aux élus de se faire l'écho de ses vœux auprès des habitants, regrettant que les conditions sanitaires n'aient pas permis, cette année encore, d'organiser une soirée de convivialité.

Il forme des vœux pour la bonne conduite des projets communaux. L'année 2022 verra le centre du bourg largement modifié après la déconstruction des maisons 1 et 3 rue François Bourdeaux, et la réalisation des espaces publics de la place de la mairie, et du parvis de l'église.

Il rappelle le rôle de chacun, et l'importance du travail des commissions, sources de propositions, et en charge du murissement et de l'aboutissement des projets. Il demande aux adjoints de réunir régulièrement lesdites commissions.

Il se réjouit de l'arrivée prochaine du nouveau Directeur Général des Services, dont le poste est inoccupé depuis mi-juillet 2021. Il remercie chaleureusement les collaboratrices du service administratif dont la tâche a été particulièrement compliquée en l'absence de DGS, et qui ont assuré la poursuite du service en faisant des efforts remarquables.

Ajouts à l'ordre du jour :

Le maire demande au Conseil, l'autorisation d'inscrire deux sujets supplémentaires à l'ordre du jour, revêtant un caractère urgent :

- Suppression d'un emploi de directeur général des services (D.G.S.) au grade d'attaché territorial et création d'un emploi de directeur général des services (D.G.S.) au grade d'ingénieur territorial principal,
- Autorisation donnée au maire d'attribuer le marché concernant la déconstruction des immeubles 1 & 3 rue François Bourdeaux et de signer le marché de travaux, après avis de la commission d'appel d'offres.

PERSONNEL**1°- Tableau Général des emplois de la collectivité :**

Le Conseil approuve le tableau général des emplois de la collectivité au 1er janvier 2022, dans les termes suivants :

Cadre d'emplois	Catégorie	Grades sur lesquels ont été nommés les agents	Nombre d'agents	Quotité de temps de travail
Filière administrative				
Attaché	A	Attaché	1	35h
Adjoint Administratif	C	Adjoint Administratif	1	35h
		Adjoint Administratif	1	25h
	C	Adjoint Administratif Principal 1ère classe	1	35h
	C	Adjoint Administratif Principal 2è classe	1	35h
Filière technique				
Agent de Maitrise	C	Agent de maitrise	2	35h
	C	Agent de maitrise principal	1	35h
	C	Adjoint technique Principal 1ère classe	1	26h30
	C	Adjoint technique Principal 1ère classe	1	33h
	C	Adjoint technique	1	27h
	C	Adjoint technique	1	23h20
	C	Adjoint technique	2	35h
	C	Adjoint technique	1	8h23
	C	Adjoint technique	1	27h30
	C	CUI	1	20h
Filière sociale				
EJE	A	EJE de classe exceptionnelle	1	30h
	A	EJE de classe exceptionnelle	1	35h
Filière médico-sociale				
Auxiliaire de puériculture	C	Auxiliaire de puériculture Principal 1ère classe	1	35h
	C	Auxiliaire de puériculture Principal 2è classe	1	35h
Filière animation				
Adjoint d'animation	C	Adjoint d'animation	2	35h
	C	Adjoint d'animation Principal 1ère classe	1	35h
	C	Adjoint d'animation Principal 2è classe	2	35h
	C	Adjoint d'animation Principal 2è classe	1	24h52
Animation	B	Animateur Principal 1ère classe	1	35h
TOTAL			28	

2°- Personnel de la crèche :

Le maire explique que suite à la démission de Madame Pascale MATHIEUX, consécutive à des problèmes de santé et à son remplacement par Mme Mathilde LAHORE, il convient de supprimer et de créer les emplois correspondants.

Le Conseil décide :

- de supprimer un emploi d'Éducatrice Jeunes Enfants (EJE) de classe exceptionnelle au 5 février 2022,
- de créer un emploi d'Adjoint d'Animation à compter du 5 février 2022,

3°- Directeur Général des Services :

Le maire explique que suite au départ de M. Vivian CAVALIERE, ayant le grade d'Attaché territorial, et à son remplacement par mutation d'un agent ayant le grade d'Ingénieur territorial principal, il y a lieu de délibérer pour créer et supprimer les emplois correspondants.

En conséquence, le Conseil décide :

- de supprimer un emploi de Directeur Général des Services au grade d'Attaché territorial au 8 mars 2022,
- de créer un emploi de Directeur Général des Services au grade d'Ingénieur territorial principal au 8 mars 2022.

Le point « Modification du RIFSEEP (Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel) en raison de la municipalisation de l'accueil de loisirs Les Fariboles est abandonné. Il a déjà fait l'objet d'un vote le 8 juillet 2021, délibération n° 21 JUIL 09.

EPCI – COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUT-JURA SAINT-CLAUDE

Le maire explique que suite à la création des communes de nouvelles, de la prise des compétences PLUI et mobilités par la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude, il y a lieu d'approuver la modification des statuts de celle-ci.

Le Conseil décide d'approuver les nouveaux statuts intégrant les modifications suivantes :

Article 1^{er} : Mise à jour de la dénomination des Communes et du nombre : fusion de Chassal avec Molinges et de Lavans-lès-Saint-Claude avec Pratz, sortie de Villard-sur-Bienne : l'entité est désormais constituée de 22 communes ;

Article 5-1 : **Aménagement de l'espace** pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire ; Schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur, Plan Local d'Urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale ;

Article 5-2 : **Actions de développement économique** dans les conditions prévues à l'article L4251-17 Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; Promotion du tourisme dont la création d'offices du tourisme sans préjudice de l'animation touristique qui est une compétence partagée au sens de l'article L.1111-4 avec les communes membres de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre ;

Article 6 : Les compétences supplémentaires (au lieu de optionnelles)

Article 7-8 : Autorité Organisatrice de la Mobilité
Organisation de la mobilité au sens du titre III du livre II de la première partie du code des transports, sous réserve de l'article L.3421-2 du même code :

URBANISME - PATRIMOINE

1°- Lotissement « Le Crêt du Bief » :

Le Conseil décide de vendre la parcelle de terrain à bâtir cadastrée Section AT n° 291 d'une surface de 563 m², constituant le lot n° F2 du lotissement du Crêt du Bief, à M. et Mme Muhsin YASAN, domiciliés 120 rue du Crêt du Bief - 39170 LAVANS-LES-SAINT-CLAUDE, moyennant le prix de 45.040,00 € (quarante-cinq mille quarante euros) T.V.A. sur la marge incluse.

2°- Adhésion à l'Agence Départementale d'Ingénierie du Jura

Le maire explique que le Conseil Départemental a créé une agence d'ingénierie destinée à assurer des prestations de conseil et d'ingénierie pour le compte des collectivités du Département.

Le département assurait jusqu'alors, pour le compte de la commune, la prestation du contrôle de conformité de notre assainissement collectif. Cette prestation est désormais assurée par l'Agence Départementale d'Ingénierie.

(Arrivée de M. Jean-Paul BERNASCONI à 19h55)

Dans un courrier en date du 2 décembre 2021, le président du Conseil Départemental demande à la commune d'adhérer à cette agence départementale d'ingénierie pour continuer à bénéficier de la prestation de contrôle de l'assainissement.

Le coût de l'adhésion est fixé à 100 € /an, les prestations étant bien évidemment facturées.

Le maire et Jean-Paul BERNASCONI expliquent que le SIDEC assure également des prestations d'ingénierie (hors assainissement) en matière d'aménagement, de conception et de réalisations de lotissements, et s'interrogent sur le rôle concret des deux structures.

Le Conseil décide, à l'unanimité moins 4 abstentions, d'adhérer à l'Agence Départementale d'Ingénierie du Jura, d'approuver les statuts fixant les principes et les règles de fonctionnement de l'Agence, et le versement de la cotisation.

3°- Marchés Publics - Déconstruction maisons 1 & 3 rue François Bourdeaux :

Le maire explique qu'attendre la date du prochain conseil municipal, non encore fixée, pour attribuer le marché de démolition des deux maisons 1 & 3 rue François Bourdeaux dans le cadre de l'aménagement de la place Gilbert Cottet-Emard, retarderait le chantier. Il sollicite l'autorisation de pouvoir signer le marché de travaux avec l'entreprise choisie par la commission d'appel d'offres aux termes de la procédure de consultation lancée par ABCD, maître d'œuvre.

Le Conseil approuve à l'unanimité le dossier de consultation des entreprises établi par ABCD. Il autorise le maire à engager la consultation des entreprises selon la procédure adaptée, et à attribuer le marché public de travaux et signer l'acte d'engagement, après avis de la Commission d'Appel d'Offres, et conformément à celui-ci.

SCOLAIRE, PERISCOLAIRE ET PETITE ENFANCE

Compte rendu de la réunion avec les dirigeants de la MECS (Maison d'Enfants à Caractère Social) de Champandré

Annie AOURI présente le compte-rendu d'une réunion intervenue en mairie, le 22 décembre 2021, avec les dirigeants de la MECS.

Cette rencontre réunissait M. Lyonel AGNES, chef de service de la MECS de Champandré, Mme Sarah METTRAS, directrice adjointe au patrimoine, le Maire et Annie AROURI en charge de l'Enfance.

M. AGNES a présenté la MECS. Elle accueille 25 enfants âgés de 6 à 18 ans.

Il a indiqué son souhait que la MECS s'inscrive dans la vie locale et afin de favoriser l'intégration des enfants, certains sont inscrits dans les associations locales sportives et culturelles.

Les sujets soumis par courrier par Juralliance sont évoqués : le transport scolaire, la collecte des ordures ménagères, le débit de la borne incendie, la faiblesse du débit internet.

Compte rendu de la réunion avec l'Inspectrice de l'Education Nationale :

Annie AROURI présente le compte-rendu d'une réunion intervenue à Saint-Claude, le 3 janvier 2022, dans les bureaux de l'Inspection de l'EN à la demande de la directrice de l'école maternelle.

Cette rencontre réunissait Mme Floriane TISSOT, directrice, Mme Magali DAUNAY, institutrice en charge de la petite section, et M. Pierre POITOUT, instituteur en charge de la grande section autour de Mme Florence CARLU, inspectrice. Etaient invités le maire et Annie AROURI en charge des affaires scolaires.

Elle avait pour objet d'examiner les conditions d'accueil pour la rentrée de septembre 2022. En raison de l'augmentation du nombre de résidents nés en 2020, l'effectif serait de 79 au lieu de 65 à la rentrée de septembre 2021 (augmentation de la cohorte des tout-petits de 2 ans).

La directrice souhaitait que la commune décide de ne plus accueillir les 2 ans, dont la scolarisation n'est pas obligatoire. Elle a également émis le vœu que soit recrutée une 3^{ème} ATSEM.

L'hypothèse d'ouverture d'une quatrième classe en 2022 est écartée par l'inspectrice, 10 établissements étant prioritaires avec des effectifs plus élevés.

Avant toute décision, il a été décidé d'attendre le nombre exact d'enfants inscrits en mai prochain.

Emmanuel MICHAUD se dit surpris qu'une commission « affaires scolaires » n'ait pas été convoquée pour examiner ce sujet. Annie AROURI répond qu'il ne s'agit que d'une information, aucune décision n'étant à prendre avant le mois de mai.

COMPTE RENDU DES COMMISSIONS

Commission Fleurissement-Illuminations :

Sandrine DUTOIT présente le compte-rendu de la réunion de la commission en date du 25 janvier 2022.

L'ordre du jour était consacré au bilan de la campagne d'illuminations de Noël 2021. Le bilan est jugé très largement positif. Les quatre guirlandes de leds aux couleurs changeantes et les nouvelles illuminations de la Route du Haut-Jura ont été particulièrement appréciées.

Une rencontre sera organisée avec le fournisseur en vue de parfaire le projet. Sont notamment évoqués une augmentation des dispositifs lumineux sur Lizon, et aux quatre entrées de l'agglomération, l'installation d'un sapin à Lizon et sur la place de la mairie.

Le sapin situé dans la cour de l'école, quoi que particulièrement remarqué, ne serait pas à un emplacement idéal comme situé sur un axe de passage et difficile à garnir en raison de sa hauteur et de son volume.

La commission fera de nouvelles propositions en amont du vote du budget primitif.

La réunion de la commission Communication prévue le 19 janvier 2022 a été annulée et sera reportée.

QUESTIONS DIVERSES

1°- Mairie Annexe :

A) Signalétique

Le maire explique que les usagers rencontrent des difficultés pour identifier les services « cartes d'identité / passeports » et « France-Services ». L'appellation « Agence Postale Communale » étant trop restrictive au regard des services proposés.

Pour pallier ce manque de visibilité, une commande a été passée à la société BLANC PUBLICITE de SAINT-CLAUDE.

Le maire présente les maquettes d'enseignes en suggérant de demander une modification : les panneaux indiquant les horaires, démesurément grands, devraient être remplacés par des bandeaux à droite de la porte d'entrée.

Aucune autre observation n'est formulée.

B) Horaires

Après plusieurs semaines d'exercice, la collaboratrice en charge de France Services a présenté des ajustements d'horaires d'ouverture au public destinés à améliorer les conditions d'accueil.

Le Conseil valide les horaires suivants :

Du lundi au mercredi : de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 17h00

Du jeudi au vendredi : de 13h30 à 16h15

Les après-midi, accueil du public sur rendez-vous

2°- Sécurité rue de la Vignette et route des Milliers :

Emmanuel MICHAUD demande la parole pour faire part du mécontentement des habitants du Quartier de la Vignette à Lizon, confrontés à des excès de vitesse ou une circulation à contresens commis par les automobilistes utilisant la route des Milliers ou la rue de la Vignette.

Il demande qu'une étude soit conduite en vue de la mise en place de dispositifs de sécurité fiables.

Il explique pourquoi il avait été hostile à la rénovation de la Route des Milliers, forcément source d'excès de vitesse et d'incivilités.

Le maire lui répond que deux fois déjà, des dispositifs visant à rétrécir la voie circulaire en bas de la route des Milliers (traçages, quilles, signalétique...) ont été mis en place, puis détruits et jetés dans le talus par des usagers malveillants. Il précise que les services techniques ont pris des renseignements sur la réglementation applicable aux rétrécissements et aux obstacles autorisés, et que, pour des raisons de sécurité, l'installation de blocs de rochers ou de volumes en béton est strictement interdite.

Lui-même, comme les services de la mairie, sont régulièrement alertés par des habitants demandeurs de plus de sécurité, ou par des habitants de Lavans se rendant à Saint-Claude, opposés à tout obstacle gênant leurs trajets.

Il rappelle que l'ouverture de ce tronçon à la circulation avait été décidée au cours du mandat 1989-1995 avec seule finalité de faciliter les échanges avec le quartier de Lizon. En aucune manière cette voie ne doit être considérée comme un raccourci qui finalement, nuirait à la sécurité des habitants de Lizon.

Nathalie MICHAUD intervient pour insister sur les avantages que constitue cette voie remise en bon état.

Jean-Paul BERNASCONI propose de faire intervenir une entreprise qui installe des dispositifs de type « chicanes ».

Le maire se dit effectivement très préoccupé par cette problématique de sécurité, et demande à la commission « travaux » de se réunir et de se rendre sur place pour proposer des scénarios visant à régler ce problème. Jean-Paul BERNASCONI se charge de prendre contact avec l'entreprise spécialisée.

3°- Commune déléguée de Ponthoux :

Bruno PERRIER, délégué communal au SICTOM expose que, dans le cadre du déploiement des containers semi-enterrés, le directeur du syndicat programme pour 2022 l'installation sur les communes déléguées de Cuttura et de Ponthoux.

Il est demandé à la commune d'identifier un emplacement sur Ponthoux destiné à accueillir les containers.

Cet emplacement doit éviter, autant que faire se peut, aux usagers de faire un détour.

Son emprise doit être une propriété communale, et la configuration du terrain suffisamment grande et accessible aux véhicules de collecte.

La commission travaux est chargée de faire des propositions.

4°- Commune déléguée de Pratz

Reconstruction de la salle de rencontres de PRATZ après son incendie :

Le maire rappelle que suite à l'incendie de la salle de rencontres, et en vue de l'élaboration du budget, il y a lieu d'avancer sur le projet de reconstruction. Lors de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de Pratz, un zonage avait été mis en place pour un nouvel emplacement à proximité du site actuel.

Le sujet a été évoqué en réunion de municipalité. Il avait été prévu qu'avant une rencontre avec le Comité d'Animation de Pratz, une réunion technique consacrée à l'étude du zonage et du règlement du PLU serait organisée. Jean-Paul BERNASCONI se charge de programmer cette réunion.

Alain JEANNIER demande si les gravats et résidus de l'incendie pourraient être enlevés.

Jean-Paul BERNASCONI répond que la compagnie d'assurances, sollicitée, n'a pas donné son accord sur ce point. Il se charge de la relancer.

Salle polyvalente :

Sandrine DUTOIT s'inquiète de la situation de la salle polyvalente de Pratz, victime d'un dégât des eaux et impropre à toute utilisation.

Jean-Paul BERNASCONI apporte les éléments de réponse suivants :

- La commune a été indemnisée par l'assurance ;
- Les travaux de réparation de l'intérieur pourraient être lancés, mais ils risqueraient de ne servir à rien si la cause même du sinistre, à savoir la configuration de la toiture, ne faisait pas l'objet de modifications,
- La modification de l'aspect extérieur du bâtiment doit faire l'objet d'une autorisation de l'architecte au nom du respect de sa propriété intellectuelle. Ce point, qui pose problème, est un préalable au lancement des travaux.

Le maire souhaite que cet écueil soit levé et des devis de travaux établis en vue de l'inscription de leurs montants au budget.

Un point sera fait prochainement.

Prochaine réunion du conseil municipal : jeudi 17 février 2022.

La séance est levée à 21h50.

Philippe PASSOT, maire



Magali PHILIPPE, secrétaire de séance

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Magali Philippe', is written on the page.